



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Délibération n° DEL 2026-035B

Le **27/03/2026** à 19h30, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **23/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 28**

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DELERI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

**Procurations : 01**

COUSIN Corinne a donné pouvoir à POIRIER Patrice

**Absents : 01**

COUSIN Corinne

**Secrétaire :**

POIRIER Patrice

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 08/04/2026

Publication le 08/04/2026

**Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE (SIV) - Désignation des délégués de la commune**

M. le Maire rappelle, que suite au renouvellement du conseil municipal, ce dernier doit procéder, dans les meilleurs délais, à la désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs, dont le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV).

Conformément aux statuts, la commune de Viry doit désigner, au scrutin secret uninominal à trois tours, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

M. DURAND Patrick et Mme LASSALLE Déborah se déclarent candidats pour les postes de délégués titulaires et Mme BIGAND Martine pour le poste de suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L.5212-1,

Vu les statuts du SIV en vigueur,

Considérant l'obligation de procéder à la désignation des représentants de la commune pour siéger au comité du syndicat,

Considérant que la désignation a lieu à scrutin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement à l'unanimité,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection des délégués à bulletins secrets, mais à mains levées, et procède à l'élection des délégués appelés à siéger au comité du SIV.

A l'issue du vote, ont été élus :

Titulaires		Suppléants	
1	DURAND Patrick 27 voix	BIGAND Martine 27 voix	
2	LASSALLE Déborah 27 voix		

M. François de VIRY et M. Gary BARTHASSAT se sont abstenus. M. BARTHASSAT précise ne pas être en accord avec certaines mesures environnementales prises par le SIV, d'où son choix de s'abstenir.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 02 voix (DE VIRY François et BARTHASSAT Gary)
----------------	------------------	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,  
Patrice POIRIER

Signé